

Compte rendu de séance du 20 mai 2016

Secrétaire(s) de la séance: Caroline CIVARD

Un tour de table est fait lors duquel les élus ont donné le compte rendu des différentes réunions ou commissions auxquelles ils sont associés.

Monsieur le Maire fait un exposé sur les dossiers en cours :

- création de la cuisine à l'auberge. La réception des travaux a eu lieu et l'avenant au bail pour intégrer la location de l'extension est en cours d'élaboration.

- station d'épuration de Leignec : lors de l'ouverture de chantier, l'entrepreneur, les élus présents et Mme ALLET représentante de la MAGE ont constaté des désordres importants non prévus au devis et qui nécessitent une nouvelle expertise. Le dossier assurance n'est pas clos les experts et Groupama assureur en protection juridique sont contactés pour reprendre le dossier.

SUBVENTIONS :

Après étude des demandes, compte tenu de la baisse significative des dotations et de la difficulté d'obtenir des aides, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas répondre favorablement à toutes les demandes, sont attribuées pour 2016 :

- Chasse de Merle et Leignec 150 euros
- Comités des fêtes de Merle et Leignec 500 euros
- Paragrêle 300 euros
- ASSHML Foot 150 euros
- FNACA 150 euros
- Voyage scolaire 40 euros/enfant
- Ramassage scolaire 96 euros

L'aide au ramassage scolaire est attribuée aux familles dont les enfants sont en école primaire :

- Inscription au bus
- Participation aux frais véhicule particulier sous condition que l'école fréquentée ne soit pas desservie par le bus.

Contrat CAE, le contrat de Monsieur Dantony Michel est reconduit pour un an à raison de 22 heures/semaine.

TDF a signé un contrat d'occupation du domaine public avec TDF. Le conseil municipal valide l'avenant au contrat qui autorise TDF à occuper des emplacements dans le clocher de l'église de Leignec pour l'implantation d'un site radioélectrique. Durée du contrat 12 ans.

Après étude de la convention proposée par le SIEL pour l'achat groupée de granulés bois, le conseil municipal décide de ne pas donner suite, les conditions ne permettraient plus de commande avec les particuliers et le coût de l'adhésion semble trop important.

L'office Notarial de St Bonnet le Château propose à la commune selon l'article L.331-23 du Code Forestier, son droit de préférence sur les parcelles A 254 ET A 259 au Menis section MERLE. Après avoir étudié le dossier les élus décident de ne pas donner suite à ce dossier.

La Fauche des chemins communaux sera réalisée

Approbation de l'adhésion de la commune d'Apinac au Syndicat Ance Arzon.

Approbation du dossier RPQS Rapport Prix et Qualité du Service d'assainissement collectif de la commune pour 2015. Ce rapport sera transmis aux services de l'état et fait apparaître une diminution de 6.2% des recettes ce qui confirme la diminution de la consommation d'eau potable. Pour rappel le coût de l'assainissement collectif facturé aux usagers est basé sur les m3 d'eau potable consommés.

PLU : les élus travaillent sur les différentes zones à urbaniser pour établir le PADD

Le conseil municipal donne un avis favorable au nouveau schéma directeur proposé par Monsieur le Préfet de la Loire le 29 mars dernier sous condition que la fusion soit retenue comme modalité de transfert pour les communes de la Communauté de Communes du pays de St Bonnet le Château rattachée à un EPCI voisin.